Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251124-2025_11_02-DE

Délibération n°2025-11-02

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
18/11/2025
Date d'affichage :
18/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 24 novembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD) et Carine GLAIS (donne procuration à Magalie GUIMARD)

Secrétaire de séance : Hervé LANOE

OBJET : RENOVATION DE MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AUX OPERATIONS DE MAINTENANCE

L'entreprise BOUYGUES qui assure la maintenance de l'éclairage public a fait part au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor de l'état de vétusté de certains candélabres sur la commune.

Le SDE a fait procéder à l'étude de la rénovation de :

- 3 mâts et 3 lanternes des foyers E236, 237 et 238 situés à hauteur du n°78 rue du Centre pour un montant de 6 985,44 € TTC dont 4 204,20 € à la charge de la commune
- la lanterne du foyer D255 au n°3 rue du Centre pour un montant total de 933,12 € TTC, dont 561,60 € à la charge de la commune

Il est donc proposé au conseil municipal de valider les travaux désignés ci-dessus et proposés par le SDE 22.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la proposition du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour la rénovation des 3 mâts et 3 lanternes des foyers E236, 237 et 238 situés à hauteur du n°78 rue du Centre pour un montant de 6 985,44 € TTC dont 4 204,20 € à la charge de la commune
- de valider la proposition du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour la rénovation de la lanterne du foyer D255 au n°3 rue du Centre pour un montant total de 933,12 € TTC, dont 561,60 € à la charge de la commune
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,
Gaël LE NOANE

Le secrétaire,
Hervé LANOE